



LEXFAIR NOTAIRES

POLITIQUE TARIFAIRE DE REMISE

Mis à jour du 1^{er} juin 2020

Opérations relatives aux mutations immobilières de biens non résidentiels

Art A.444-91 Vente de gré à gré

Art A.444-129 vente par le preneur à la société de crédit-bail

Art A.444-131 vente à l'utilisateur par la société de crédit-bail

Art A.444-87 1.a Licitations faisant cesser l'indivision

Tranche d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
De 0 à 10.000.000€	0%
De 10M€ à 20.000.000€	10%
De 20M€ à 30.000.000€	20%
De 30M€ à 40.000.000€	30%
Au-delà de 40.000.000€	40% (remise maximale autorisée)

Opérations relatives aux mutations immobilières de biens résidentiels

Art A. 444-91

Tranche d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Au-delà de 10.000.000€	10% (remise maximale autorisée)

Apport, transmission universelle de patrimoine, fusion-absorption donnant lieu à une mutation immobilière

Art A.444-158

Tranche d'assiette Taux de remise pour la tranche concernée Au-delà de 10.000.000€ 40%
(remise maximale autorisée)

Opérations relatives aux financements professionnels

Art A 444-136 Affectation hypothécaires

Art A 444-139 Prêt hypothécaire

Art A 444-161 Quittance

Art A 444-168 Prorogation

Tranche d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
De 0 à 10.000.000€	0%
De 10M€ à 30.000.000€	20%
Au-delà de 30.000.000€	40%

Opérations relatives aux financements de biens résidentiels

Prêt, Quittance

Tranche d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Au-delà de 10.000.000€	10% (remise maximale autorisée)



LEXFAIR
NOTAIRES

J - M . ALEXANDRE - O . DÉCHIN - D . DEVRIENDT - F . HOANG
Notaires associés

4 AVENUE VELASQUEZ PARIS

TELEPHONE 01 44 79 92 60 • TELECOPIE 01 44 79 92 64 •

E-MAIL notaires@lexfair.fr

SAS au Capital Social : 2 172 906,00 € - Titulaire d'un Office Notarial -